

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 12 septembre 2019 à 20 heures 00 minutes

Présents :

Mme BELLIN Béatrice, M. BELLIN Mickaël, M. BOSCH Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. DESPESSE Pierre, Mme FOUREL Katia, M. LONGEROCHÉ Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERNIN Alain, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Excusé(s) :

M. MOUNIER Serge

Secrétaire de séance : M. NODON Henri

Président de séance : Mme COMTE Delphine

47-19 - Pose d'un garde-corps à la salle de la Maison de Pays

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise METALLERIE BOSCH L'ARC EN FER de SAINT PRIX pour la fabrication et la pose d'un garde-corps sur la future terrasse de la salle de la Maison de Pays. Le devis porte sur un modèle avec découpe au laser en soubassement pour un montant de 3 591.96 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la proposition de l'entreprise METALLERIE BOSCH L'ARC EN FER de SAINT PRIX d'un montant TTC de 3 591.96 €

48-19 - Projet stade - Achat parcelle AB 200

Mme le Maire propose au membres du Conseil municipal d'acquérir une parcelle de terrain, propriété de Madame BELLIN Corine, située au lieudit « les vignes en vue du projet de réhabilitation de l'espace sportif de la commune.

Cette parcelle d'une surface de 6 420 m² cadastrée section AB n° 200 est à vendre au prix de 29 211 €uros (vingt-neuf mille deux cent onze euros).

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle section AB n° 200 située au lieudit « Les Vignes » d'une superficie de 6 420 m² à Mme BELLIN Corinne domiciliée 30 rue de l'Hermitage – 26600 PONT DE L'ISERE – pour la somme de 29 211 €uros (vingt-neuf mille deux cent onze euros),

AUTORISE madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet,

DECIDE que l'acquisition se fera à l'amiable et selon l'article 1042 modifié du Code Général des Impôts

49-19 - Projet stade - Achat parcelle AB 349

Mme le Maire propose au membres du Conseil municipal d'acquérir une parcelle de terrain, propriété de Monsieur GILLES Alain, située au lieudit « les vignes en vue du projet de réhabilitation de l'espace sportif de la commune.

Madame le maire explique que cette parcelle d'une surface de 2 717m² cadastrée section AB n° 349 est à vendre au prix de 12 362.35 €uros (douze mille trois cent soixante deux €uros et trente cinq centimes)

Le propriétaire ayant fait installer un compteur d'eau pour alimenter cette parcelle souhaiterait être indemnisé de ces frais d'installation.

La facture pour ce branchement s'élève à 2 137.65 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle section AB n° 349 située au lieudit « Les Vignes » d'une superficie de 2 717

m² à M. GILLES Alain domiciliée 2 place des violettes – 69800 SAINT PRIEST – pour la somme de 14 500
€uros (quatorze mille cinq cent euros), branchement d'eau compris.
AUTORISE madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet,
DECIDE que l'acquisition se fera à l'amiable et selon l'article 1042 modifié du Code Général des Impôts.